COMMUNE DE MARTIGNY

Plan d'affectation de zones

1 : 5'000

Approuvé par le conseil municipal le 17.08.2011
Approuvé par le conseil général le 16.11.2011
Homologué par le Conseil d'Etat le 23.01.2013

**seul le plan officiel communal au 1:5000 fait foi*

Mise à jour : octobre 2014

Légende - Dénomination des zones

- Zone vieille ville DS II
- Zone industrielle DS IV
- Zone industrielle à aménager DS IV
- Zone artisanale DS III
- Zone mixte artisanale et commerciale DS III
- Zone mixte parc technologique DS III
- Zone historique DS II
- Zone détente sports et loisirs DS III
- Zone détente sports et loisirs à aménager DS III
- Zone camping DS II
- Zone centres d'achat DS III
- Zone d'intérêt général A DS II
- Zone d'intérêt général A à aménager DS II
- Zone d'intérêt général B DS III
- Zone d'intérêt général B à aménager DS III
- Zone d'intérêt général B selon Art.18 LAT DS III
- Zone artisanat agricole DS III
- Zone spéciale destinée aux jardins familiaux DS II
- Zone agricole protégée à aménager DS II
- Zone centre contigu A DS III
- Zone centre disperséB DS III
- Zone centre disperséB à aménager DS III
- Zone d'habitat collectif A DS II
- Zone d'habitat collectif A à aménager DS II
- Zone d'habitat collectif B DS II
- Zone d'habitat collectif B à aménager DS II
- Zone d'habitat individuel R2 DS II
- Zone d'habitat individuel R2 à aménager DS II
- Zone de hameau DS II
- Zone chalet DSII
- Zone de protection de la nature cantonale
- Zone de protection de la nature cantonale à aménager
- Zone de protection de la nature communale
- Zone mixte à aménager du Verney
- Zone de protection de la nature - Espace cours d'eau - à aménager (Selon projets R3, Dranse et Trient)
- Secteur archéologique (art. 93 RCCZ)
- Alignement urbain (DS selon art. 104 RCCZ)
- Périmètre de production d'énergie éolienne à aménager
- Distance de construction ORNI (Locaux à usage sensible LUS, selon art. 48 RCCZ)
- Rayons de protection visuelle de la Bâtiaz (art. 91 RCCZ)
- Zone de danger cours d'eau
- Danger faible
- Danger moyen
- Danger élevé
- Zone de danger Rhône
- Zone de danger Dranse
- Zone de danger Trient
- Zone de danger (chutes de pierres)
- Danger faible
- Danger moyen
- Danger élevé

NB: Les zones de danger priment sur la zone à bâtir en cas de conflit
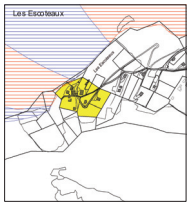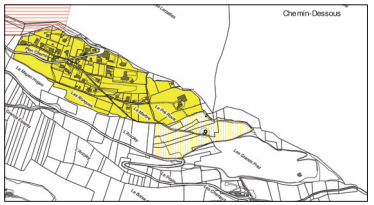
- Réseaux aériens / haies basses (à titre indicatif)
- Existant (à conserver)
- A aménager
- Selon station ornithologique suisse